



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

ELECTION 2010 COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL

Chers collègues,

Le mercredi 23 juin 2010, vous serez de nouveau appelés à élire vos représentants à la commission administrative paritaire. Cette nouvelle élection a lieu pour deux raisons :

- L'élection du 24 novembre 2009 avait pour but de terminer le mandat précédent, interrompu en raison d'une fin de détachement des élues du grade de base.
- En février 2010, la DRH a proposé une prolongation d'un an du mandat actuel, ce que les quatre élues ainsi que le syndicat CFDT-MAE ont accepté, sauf que cette disposition aurait dû être validée par un vote en Comité Technique Paritaire Ministériel et que le sujet a été oublié !

La prochaine réunion du CTPM risquant d'avoir lieu après la fin du mandat actuel de la CAP (septembre 2010), un nouveau scrutin a lieu dès à présent.

A QUOI SERT LA CAP ?

Votre CAP joue un rôle important dans votre vie professionnelle.

Elle est consultée pour toute question d'ordre individuel : réduction d'ancienneté, promotion de grade, titularisation, détachement dans le corps, intégration, disponibilité, évaluation, formation professionnelle. Elle donne également un avis sur les mutations avec changement de résidence.

Le syndicat CFDT-MAE, affilié à la fédération Interco-CFDT, est particulièrement attentif aux questions de travail social et de tout ce qui touche à notre profession puisque cette Interco fédère les syndicats du Ministère des affaires sociales, de la justice, de l'intérieur et des collectivités territoriales, toutes administrations où les travailleurs sociaux sont extrêmement nombreux.

LE PROGRAMME CFDT

Comme nous l'avons toujours revendiqué, **la CFDT-MAE souhaite que l'augmentation du nombre d'emplois de titulaires à l'étranger soit une priorité** afin de répondre de manière plus efficace aux besoins des communautés françaises expatriées (actuellement seulement 11 pays bénéficient de travailleurs sociaux, soit au total 13 postes). De plus, la création de ces emplois à l'étranger permettrait aux collègues détachés de bénéficier d'une situation professionnelle plus gratifiante que celle de contractuel qu'ils connaissent actuellement. Lors de la réunion de la CAP de février dernier, les élues ont rappelé

l'injustice subie par les assistants sociaux détachés sur des postes de contractuels à l'étranger, dont l'indemnité de résidence est nettement plus faible que celle des AS titulaires, pour des postes identiques. L'administration, quant à elle, campe sur ses positions...

En matière consulaire, la « *Lettre du syndicat CFDT-MAE* » n° 192 de début 2010 déplorait les réductions budgétaires et en pointait les conséquences : « *Dès lors, le réseau consulaire est privé des moyens nécessaires pour porter assistance et protection aux Français résidant ou de passage à l'étranger. Ce travail très chronophage nécessite d'être présent sur le terrain, tous les jours, pour assurer le suivi des cas individuels, souvent complexes et délicats. La protection consulaire, ce n'est pas seulement la gestion des crises majeures, celles qui ont la faveur des médias. Pour faire face aux catastrophes de grande ampleur, comme pour régler les dossiers particuliers, le Centre de Crise a besoin d'un réseau consulaire doté de moyens logistiques et humains adaptés* ».

Nous revendiquons également la mise en place sans tarder du nouvel espace statutaire (NES) pour les assistants sociaux. Les deux décrets « coquille » ont été publiés au Journal Officiel du 15/11/09 (décrets du 11/11/09 N°s 2009-1388 et 1389). La mise en application nécessitera de nouveaux décrets, ministère par ministère, d'ici à fin 2011. En ce qui concerne les assistants sociaux du Département, le décret sera établi par le Ministère des Affaires Sociales

En effet, l'Administration nous a informés du projet de création d'une CAP interministérielle des assistants sociaux de la Fonction Publique de l'Etat, regroupant les corps d'ASSO à faible effectif. Cette nouvelle configuration qui devrait voir le jour en 2010 à la demande du Ministère de la Fonction Publique, sera pilotée par le Ministère des Affaires Sociales.

Du fait des liens qui unissent la CFDT-MAE au syndicat CFDT du Ministère des Affaires Sociales, via la fédération Interco, des contacts utiles sont à établir afin d'échanger sur cette nouvelle structure et de concrétiser un programme syndical commun.

Si, pour les ASSO titulaires, la situation ne devrait guère varier, cette instance interministérielle pourrait permettre aux agents détachés de trouver plus facilement des débouchés en « élargissant l'horizon » par un plus grand nombre de postes ouverts à la Transparence.

Cette réforme nécessite une implication importante des élus, du syndicat et de la fédération afin que cette CAP interministérielle apporte un réel « plus » aux assistants sociaux : à nous de relever nos manches dès à présent !

**LE 23 JUIN VOTEZ CFDT-MAE, UN SYNDICAT DISPOSANT
D'UNE REELLE EXPERTISE, QUI S'APPUIE SUR UN RESEAU
DE MILITANTS ET D'ELUS FORMES ET QUI PROPOSE UN PROGRAMME
A LA MESURE DE REVENDICATIONS AMBITIEUSES MAIS REALISTES**

Le vote se fait sur liste bloquée, sans panachage. Si vous votez par correspondance, n'oubliez pas de compléter et signer l'enveloppe blanche sous peine de nullité de votre vote !